

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de l'Agence nationale de contrôle du logement social

le 2 avril 2015

Délibération n° 2015-04

relative à l'autorisation donnée par le conseil d'administration au directeur général
de signer la convention de gestion avec le secrétariat général du MEDDE/MLETR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 342-1, L 342-18, R. 342-2, dont le 1°, 6), R 342-3, et R 342-8 ;

Vu le projet de convention établi entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR ;

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration autorise le directeur général à signer la convention de gestion intervenant entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR, telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS

Fait à Puteaux, le 2 avril 2015

Le Président du conseil d'administration


Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.